

# UNIVERSITE D'ARTOIS - UFR DE DROIT

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 24 janvier 2023

26 votants sur 33 membres

Liste des membres présents ou représentés lors de la réunion du conseil ayant procédé à l'élection :

BUE Nicolas  
HELLIO Hugues  
HO-DAC Marion  
SIMON Anne  
ATTARD Jérôme  
DEMAYE-SIMONI Patricia  
DUTOIT Marc  
LE MARC'HADOUR Tanguy  
MUTELET Valérie  
VASSEUR-LAMBRY Fanny  
BODESCOT Michel  
BUTANOWICZ Aline  
CHOPIN Jean-Marc  
GRUCHOT Lucie  
BAUDUIN Tanguy  
DENQUIN Mathilde  
DUBOIS Emanuel  
DUTECH-THOMAS Maellys  
LECLERC Alicia  
MULLANU Léonard  
NOWECKI Maeva  
JAMIN Philippe  
VAN GOETSENHOVEN Carole  
MASSIAS Nathalie  
DELAHAY Patrick  
DALLOY Mathieu

### 1- Ouverture

Madame le Doyen en l'occurrence Fanny VASSEUR-LAMBRY ouvre la séance. Il est 17h35  
Madame le doyen remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

### 2- Approbation du PV du 27 octobre 2022

Le procès-verbal est approuvé.

Résultat du vote :

Voix pour : 21

Abstention : 5

Voix contre : 0

### 3- Election du Doyen

L'élection a lieu ce mardi 24 janvier 2023 à 17H30.

Il est fait tout d'abord lecture de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2022 relatif à la convocation des électeurs. L'article 5 se rapportant au déroulement de la séance dispose : « le conseil se réunit sous la présidence de l'enseignant le plus ancien dans le grade le plus élevé élu en conseil d'UFR ». Cette fonction revient dès lors à Monsieur Hugues HELLIO.

Seul un candidat s'est présenté. Il s'agit de Madame VASSEUR-LAMBRY Fanny qui postule pour un second mandat. Monsieur HELLIO, président de la séance invite Madame VASSEUR-LAMBRY à exposer sa profession de foi.

Les membres des conseils sont ensuite invités à voter. Il est précisé que le passage par l'isoloir est obligatoire.

A l'issue du vote, le Président de séance et 2 assesseurs procèdent au dépouillement.

PROCES-VERBAL D'ELECTION DU DIRECTEUR DE DOUAI  
DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

Scrutin des 24/01/2023

Nombre de membres en exercice :33

Nombre de membres présents :20

Nombre de membres représentés :6

Nombre de votants (P+R) =26

1er tour : majorité absolue

Nombre de votants (présents + représentés) : 26

Majorité absolue requise soit :17

Nombre de voix recueillies par Madame VASSEUR-LAMBY : 17

Nombre de votes blancs ou nuls : 9

Résultat :

La majorité absolue est acquise, Madame Fanny VASSUR-LAMBY est élue

Le Président proclame le résultat.

Le Doyen,

Fanny VASSEUR-LAMBRY

